



Aide-mémoire

Quel expert consulter ?

À qui s'adresser selon son besoin? Quelle est la différence entre les diverses personnes qui œuvrent à vous aider quand on parle d'argent? Notez qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, mais, pour commencer, voici ceux que vous êtes les plus susceptibles de rencontrer.



Conseiller financier

Le **conseiller financier** est une expression qui peut être utilisée pour désigner plusieurs types de spécialités. Il peut s'appliquer à toute personne qui vous aide à gérer votre argent, par exemple, il peut s'agir d'un courtier, d'un agent d'assurance ou de l'employé d'une banque ou d'une caisse. Cette appellation ne signifie pas que la personne est membre d'un ordre professionnel ou qu'elle détient une autorisation de l'AMF¹.



CPA

Le **CPA** (comptable professionnel agréé) est membre de l'ordre d'un ordre professionnel, l'ordre des CPA du Québec. Il peut aider un individu à réaliser, **entre autres**, la gestion de ses finances personnelles, le conseiller pour atteindre ses objectifs et lui faire un plan personnalisé **et** faire ses impôts. C'est un spécialiste des finances personnelles. Il peut aussi conseiller une entreprise. Vous pouvez vérifier s'il est membre de son ordre professionnel [ici](#)

Une personne peut agir comme un comptable sans être membre de l'ordre des CPA, mais il n'a pas les mêmes obligations de formation continue et n'oubliez pas qu'un **ordre** professionnel a une obligation de protection du public.



Conseiller budgétaire

Le **conseiller budgétaire** peut vous aider pour apprendre à faire un budget et vous aider à atteindre certains objectifs comme réduire votre endettement ou dégager plus d'épargne. Il peut également vous informer pour économiser. Le conseiller budgétaire travaille dans une ACEF (association de coopérative d'économie familiale) qui est une association à but non lucratif. Option consommateurs est une ACEF.



Planificateur financier

Le **planificateur financier** peut, par exemple, vous aider à réaliser un projet, il peut vous aider à planifier votre retraite en tenant compte de votre situation personnelle. Par exemple, si vous êtes en union de fait, il se peut qu'il vous donne des suggestions différentes que si vous êtes mariés. Il tient compte des 7 domaines suivants: l'assurance, la finance, la fiscalité, les aspects légaux, les placements, la retraite et la succession. Il doit être membre de l'IQPF (l'Institut québécois de la planification financière), de la CSF (chambre de sécurité financière) et avoir l'autorisation de l'AMF.



Représentant en épargne collective

Le **représentant en épargne collective** peut vous vendre des fonds communs de placement en fonction de votre profil d'investisseur. Selon votre situation financière, si vous avez une faible ou haute tolérance au risque, il vous proposera des produits différents. Il doit être membre de la CFS et avoir son autorisation de l'AMF.



Pour de l'information sur les bourses d'études

Le **représentant en plan de bourse d'études** peut vous vendre des REEE. Il doit être membre de la CSF et avoir son autorisation de l'AMF.

¹Il existe bien d'autres titres pour désigner le domaine d'intervention d'une personne dans le domaine des finances. Chacun exerce un rôle précis que vous pouvez vérifier auprès de l'AMF.